



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060547

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/03/2025 12H28 C:000090 I:36065
V/REF : 1002631
V/Email reçu le Lundi 17/03/2025 a 12H28

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, RUE CHARLES DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE

V/REF.IMM. 4451
IMMEUBLE : RUE DU 8 MAI - 4451
16 BIS RUE DU 8 MAI
71600 PARAY LE MONIAL

Feillens, le 25 Juin 2025

Référence Marché: 22SRPLB2-Lot100-St Remy Est

LOCALISATION : 16 BIS RUE DU 8 MAI - PARAY LE MONIAL - M/MME MASSON 0385248592 - ETG 1
- LOGT 1014

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT BONDE DE VIDAGE ET SIPHON DE BAIN
PL000001 - PL00030

Donneur d'ordre : M. L. GUILBAUT

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

=====

LE 20 MARS 2025 A 08H15
MALGRE NOTRE RENDEZ-VOUS L'OCCUPANTE N'A PAS VOULU OUVRIR SON LOGEMENT
CAR L'UDAF N'A PAS ÉTÉ INFORMÉ
LE 16 AVRIL 2025 A 16H00
REPLACEMENT DU KIT DE VIDANGE DE LA BAIGNOIRE IMPOSSIBLE CAR LE TROP
PLEIN EST ROUILLE
PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA BAIGNOIRE EN 170 ET DU TABLIER
LE 24 JUIN 2025 MAIL DE MR GUILBAUT
LE LOCATAIRE A INDIQUE VOULOIR FAIRE DES TRAVAUX POUR REMPLACER SA
BAIGNOIRE PAR UNE DOUCHE. ON CLOTURE

OBSERVATIONS : GI LGESTION Email envoyé le 23/06/25 a 09H39 M. L. GUILBAUT

MALGRE PLUSIEURS RELANCES JE N'AI PAS DE RETOUR POUR LE REMPLACEMENT DE
LA BAIGNOIRE ET DU TABLIER POUR CE LOGEMENT. MERCI DE NOUS FAIRE UN
RETOUR AVANT CLOTURE DU DOSSIER ?

GI LGESTION Email envoyé le 10/06/25 a 09H22 M. L. GUILBAUT

GI LGESTION Email envoyé le 27/05/25 a 08H52 M. L. GUILBAUT

MERCI DE NOUS FAIRE UN RETOUR POUR LE REMPLACEMENT DE LA BAIGNOIRE ET
DU TABLIER ? SANS RETOUR LA DEMANDE SERA CLOTUREE

GI LGESTION Email envoyé le 21/05/25 a 11H41 M. L. GUILBAUT



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060547

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

AG LGESTION Email envoyé le 16/04/25 a 18H04 laurent.guilbaut@semcoda.co

SUITE A NOTRE INTERVENTION IL FAUT PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA
BAIGNOIRE ET DU TABLIER. POURRIEZ-VOUS NOUS DONNER VOTRE ACCORD ?
AG LGESTION Email envoyé le 16/04/25 a 18:04 M. L. GUILBAUT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	20/03	1	51,52	51,52
1,00	PL00001-Forfait déplacement	le 16/04	2	51,52	51,52
TOTAL H.T.					103,04
T.V.A. a 10,00%					10,30
TOTAL T.T.C.En EURO					113,34

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060547

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1002631 du 17/03/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

16BI RUE DU 8 MAI

71600 PARAY LE MONIAL

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

04451-00001-00001-00014 H / Type 3 / 01

Etage : 01

01-EE-2224-TRA-61563100

Marché : M - 230617004-1

Délai

Date limite exécution : 01/04/2025

Observations

MUTATION DU 17.03.2025 VACANT/MASSON

URGENT. MERCI 03.85.24.85.92

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	93,00	93,00	9,30	102,30
PL00030 Remplacement bonde de vidage et siphon de bain Automatique avec trop plein	1,00	51,53	51,53	5,15	56,68
				Total H.T.	144,53
				Total TVA	14,45
				Total TTC	158,98

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUILBAUT LAURENT le 17/03/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence.
A. DUBOIS

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE CHALON SUR SAONE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **16BI RUE DU 8 MAI 71600 PARAY LE MONIAL**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST REMY**

le **17/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1002631